

Note interne de la Haute Autorité de la CECA sur les conversations exploratoires entre la CEE et l'Autriche (25 septembre 1963)

Légende: Le 25 septembre 1963, suite aux conversations exploratoires entre les représentants du gouvernement autrichien et de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), Jacques Boullier, fonctionnaire à la direction des Relations extérieures au sein du secrétariat général de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), adresse à Charles Reichling, directeur des Relations extérieures au secrétariat général, une note interne dans laquelle il décrit la position prudente de l'Autriche par rapport à une éventuelle association au Marché commun.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Relations entre la CECA et l'Autriche: note d'information sur l'Autriche en mai 1963; problèmes posés par une éventuelle association de l'Autriche, CEAB 5 1398/2 (1959-1964).

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2014

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_interne_de_la_haute_autorite_de_la_ceca_sur_les_conversations_exploratoires_entre_la_cee_et_l_autriche_25_septembre_1963-fr-8b74f0c7-838e-46e9-b2ab-60fdfed3c700.html

Date de dernière mise à jour: 13/06/2014

Note interne de la Haute Autorité de la CECA sur les conversations exploratoires entre la CEE et l'Autriche (25 septembre 1963)

Secrétariat général
Direction des Relations extérieures

Luxembourg, le 25 septembre 1963
SECRET

Note pour Monsieur Reichling

Objet : Conversations « exploratoires » entre la Commission de la CEE et les représentants du gouvernement de Vienne sur les modalités d'une éventuelle association de l'Autriche au Marché commun

Le gouvernement autrichien n'est visiblement pas soucieux de hâter les pourparlers « exploratoires » engagés au début de l'été avec la Commission de la CEE sur les modalités possibles d'une éventuelle association de l'Autriche au Marché commun. Aucune date n'a été fixée pour la reprise de ces discussions, dont on estime cependant qu'elles recommenceront dans le courant du mois d'octobre.

Quant à l'attitude adoptée par la délégation autrichienne, elle n'est pas de nature à favoriser la recherche d'une solution. Tout se passe comme si Vienne, en manifestant son souci de « garder les mains libres » vis-à-vis du Marché commun, ne désirait pas réellement rechercher dans l'immédiat des possibilités d'arrangement, surtout pour des raisons de politique intérieure.

Telles sont les impressions recueillies à la Commission de la CEE, où l'on découvre une grande discrétion au sujet des pourparlers de cet été. Fin juillet M. Rey s'est borné à faire devant le Conseil de la Communauté un exposé très général, sans référence aux positions autrichiennes. Celles-ci n'ont été analysées que dans deux documents dactylographiés en quelques exemplaires, dont il a été possible de prendre connaissance sur place, à titre personnel, et à la condition d'observer la plus grande discrétion.

En bref, l'Autriche manifeste sa préférence pour une union douanière « de facto », qui serait en réalité extrêmement proche d'une zone de libre-échange, grâce à des dispositions lui permettant de conserver pratiquement une souveraineté intacte. Elle désirerait en outre, pour des motifs de politique internationale, ne pas « couper les ponts » avec l'AELE; elle réclame en conséquence une double appartenance au marché commun et à l'Association européenne de libre-échange.

1. Attitude générale de l'Autriche

Si elle ne considérait pas que ses intérêts économiques, l'Autriche serait prête à aller très loin sur la voie des engagements à l'égard du Marché commun, et à accepter en fait la presque totalité des dispositions du traité de Rome. C'est par des raisons politiques que la délégation autrichienne a motivé sa réserve.

Le gouvernement de Vienne consentirait en effet à accepter des engagements définitifs et précis sur un grand nombre d'articles du traité, ainsi que sur les « politiques communes » déjà définies. Il se refuserait par contre à « mettre la main » dans un engrenage qui le conduirait à accepter ultérieurement des décisions engageant sa souveraineté (et sa neutralité) du fait de la règle de l'unanimité.

Aussi la délégation autrichienne a-t-elle préparé un mécanisme juridique permettant, à mon avis, de concilier ces exigences contradictoires. Ce système prévoit une harmonisation de la politique autrichienne et de la politique communautaire.

L'harmonisation serait mise en œuvre par un Conseil d'association Autriche-Communauté; les décisions de ce dernier ne seraient toutefois pas applicables directement sur le territoire autrichien, mais seulement après approbation des autorités nationales compétentes.

Dans le cas où il n'existerait pas d'harmonisation, la Communauté aurait, en compensation, le droit d'appliquer des contre-mesures. Enfin l'Autriche conserverait le droit de dénoncer l'accord ou de suspendre son application, si l'intérêt national et des circonstances graves l'exigeaient. La possibilité d'une dénonciation de l'accord par la Communauté a été évoqué incidemment du côté autrichien.

2. Relations avec l'A.E.L.E.

Trois possibilités pouvaient être envisagées :

- double appartenance
- dénonciation de l'accord AELE, et association à la CEE
- maintien, sans changement, de l'appartenance à l'AELE

C'est la première solution qui a les préférences de l'Autriche. Celle-ci reste en effet très désireuse de se rapprocher de la CEE pour des raisons économiques: elle craint davantage la concurrence du marché commun que celle de la même de libre échange, qui lui offre par ailleurs moins de débouchés. Mais, pour des motifs politiques, elle ne veut pas rompre avec l'AELE, car elle se trouverait coupée de la Suisse (à laquelle sa neutralité se réfère plus ou moins), ce qui pourrait créer des difficultés dans ses relations avec les pays de l'Est.

La double appartenance paraît difficilement acceptable à la CEE

3. Position de l'Autriche vis-à-vis de divers problèmes

a) désarmement douanier et contingentaire:

- l'Autriche réclame une période transitoire de 4 à 5 ans; elle abaisserait de 30% ses droits de douane lors de l'association;
- elle procéderait à un désarmement contingentaire vraisemblablement au même rythme que la CEE
- par contre les produits autrichiens pourraient entrer en franchise sur le Marché commun dès la conclusion de l'association

b) Tarif douanier extérieur commun: l'Autriche alignerait son tarif douanier vis-à-vis des pays tiers sur le TEC, selon le rythme suivant:

30% dans une première étape, 30% ensuite (un an après, par exemple), et 40% dans une troisième étape, au plus tard en même temps que les six pays membres de la CEE. Mais il s'agirait là – a-t-il été précisé – d'un désarmement autonome et volontaire, le gouvernement de Vienne conservant la possibilité de modifier librement son tarif. Par ailleurs les droits existants pour certaines positions ne seraient pas alignés, d'autres ne seraient qu'harmonisés. Enfin l'Autriche ne s'alignerait pas sur les modifications du TEC postérieures à l'entrée en vigueur de l'association.

c) Politique commerciale:

L'Autriche entend garder sa liberté dans ce domaine, vis-à-vis des pays tiers. Il s'agit surtout pour elle de conserver les mains libres dans ses rapports avec les pays de l'Est.

Un certain nombre d'autres problèmes particuliers, intéressant divers secteurs économiques, ont été examinés au cours des discussions entre les représentants de la Commission de la CEE et ceux du gouvernement autrichien. Ces derniers ont toutefois précisé que sur ces divers points (politique commerciale comprise) il s'agissait d'une première approche, et que des positions plus précises pourraient être prises ultérieurement, dans la mesure où le gouvernement de Vienne serait en mesure d'arrêter une attitude à leur

sujet.

Enfin, la délégation a indiqué que l'Autriche était désireuse de conclure un accord d'association avec la CECA, comme avec la CEE, mais non avec l'Euratom, Vienne étant déjà le siège d'une organisation nucléaire internationale (l'« Agence internationale de l'Énergie atomique »)

Jacques Boullier